

## Chiffres et données

### Les coopérateurs viticoles exclusifs en Aquitaine Recensement 2010 : Premières tendances

Les exploitations viticoles vinifiant exclusivement en caves coopératives

Unité : nombre

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Petites	50	733	30	64	68	945
Moyennes	74	750	50	102	135	1 111
Grandes	149	977	69	220	89	1 504
Ensemble	273	2 460	149	386	292	3 560

Les surfaces en vignes des exploitations viticoles vinifiant exclusivement en caves coopératives

Unité : ha

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Petites	52,9	737,1	22,7	48,7	57,8	919,2
Moyennes	340,4	3 830,6	137,9	357,9	414,8	5 081,5
Grandes	2 692,2	19 711,2	564,8	3 608,5	802,0	27 378,8
Ensemble	3 085,5	24 278,9	725,4	4 015,1	1 274,6	33 379,5

Les exploitations viticoles moyennes et grandes vinifiant exclusivement en caves coopératives selon le statut

Unité : nombre

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Individuel	163	1 250	67	131	117	1 728
Sociétaire	60	477	52	191	107	887
Ensemble	223	1 727	119	322	224	2 615

Les surfaces des exploitations viticoles moyennes et grandes vinifiant exclusivement en caves coopératives selon le statut

Unité : ha

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Individuel	1 667,8	12 561,6	329,7	1 030,7	414,1	16 003,9
Sociétaire	1 364,8	10 980,1	373,0	2 935,7	802,7	16 456,4
Ensemble	3 032,6	23 541,8	702,7	3 966,4	1 216,8	32 460,3

Taille moyenne des exploitations viticoles moyennes et grandes vinifiant exclusivement en caves coopératives selon le statut

Unité : ha

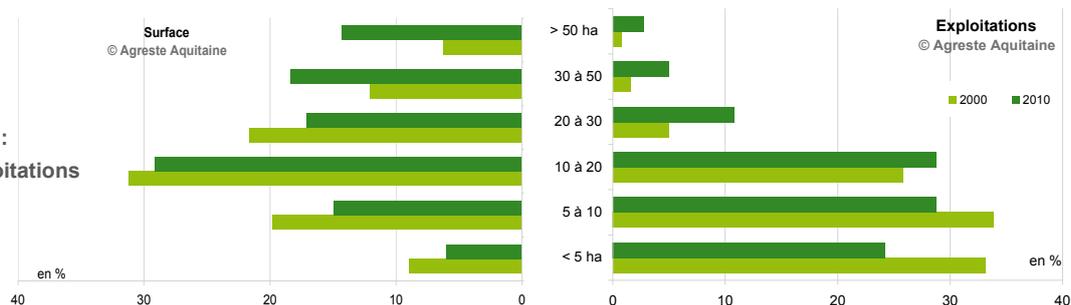
	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Individuel	10,2	10,0	4,9	7,9	3,5	9,3
Sociétaire	22,7	23,0	7,2	15,4	7,5	18,6
Ensemble	13,6	13,6	5,9	12,3	5,4	12,4

Source : Agreste Aquitaine - RA 2010

Les coopérateurs exclusifs spécialisés - exploitations moyennes et grandes  
Répartition des exploitations et des surfaces en vignes par tranche de surfaces entre 2000 et 2010

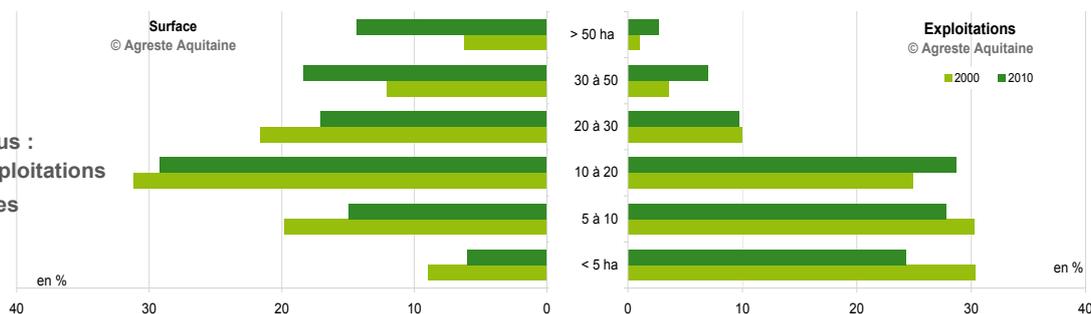
**Dordogne :**  
Les vingt hectares et plus :

- Le cinquième des exploitations
- La moitié des surfaces



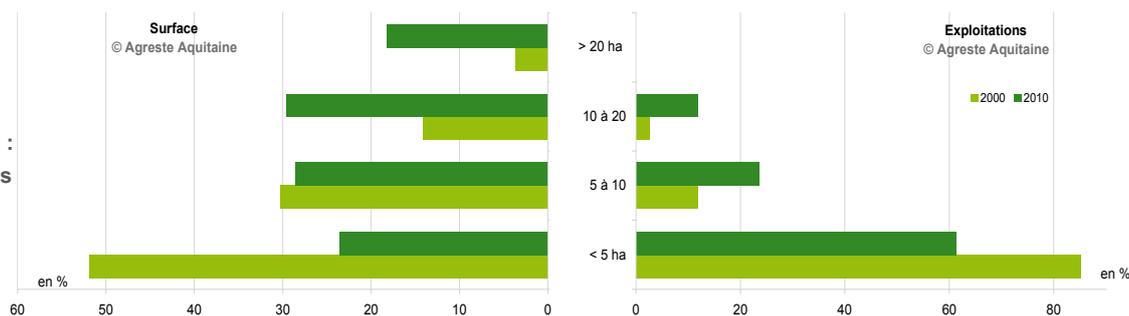
**Gironde:**  
Les vingt hectares et plus :

- Le cinquième des exploitations
- La moitié des surfaces



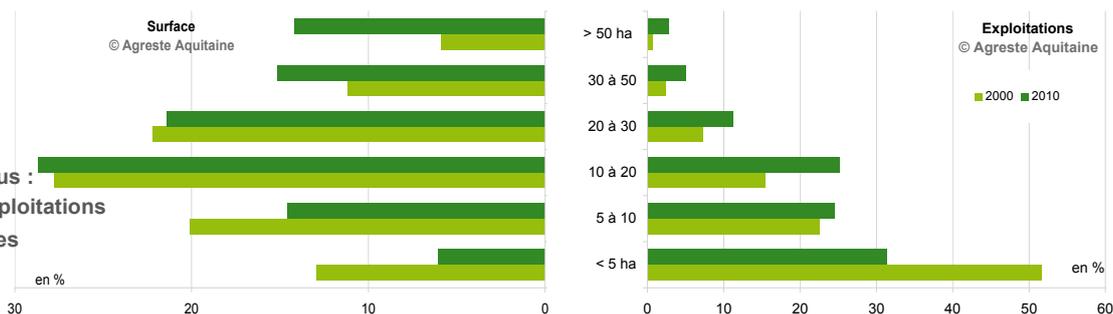
**Les Landes :**  
Les dix hectares et plus :

- 10% des exploitations
- 40% des surfaces



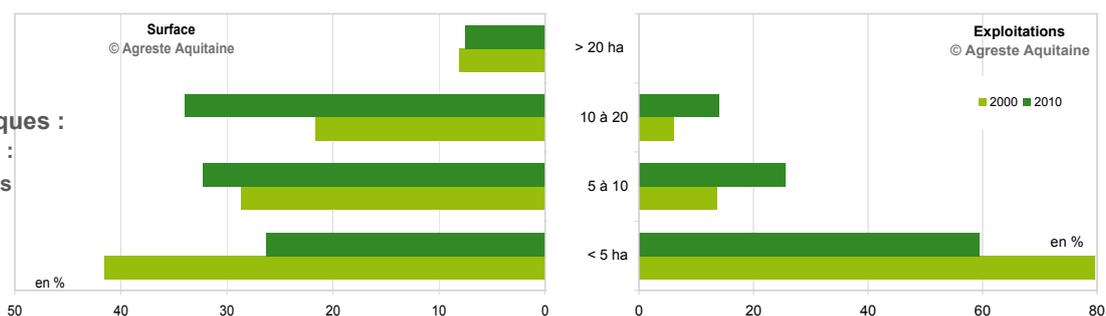
**Lot-et-Garonne :**  
Les vingt hectares et plus :

- Le cinquième des exploitations
- La moitié des surfaces



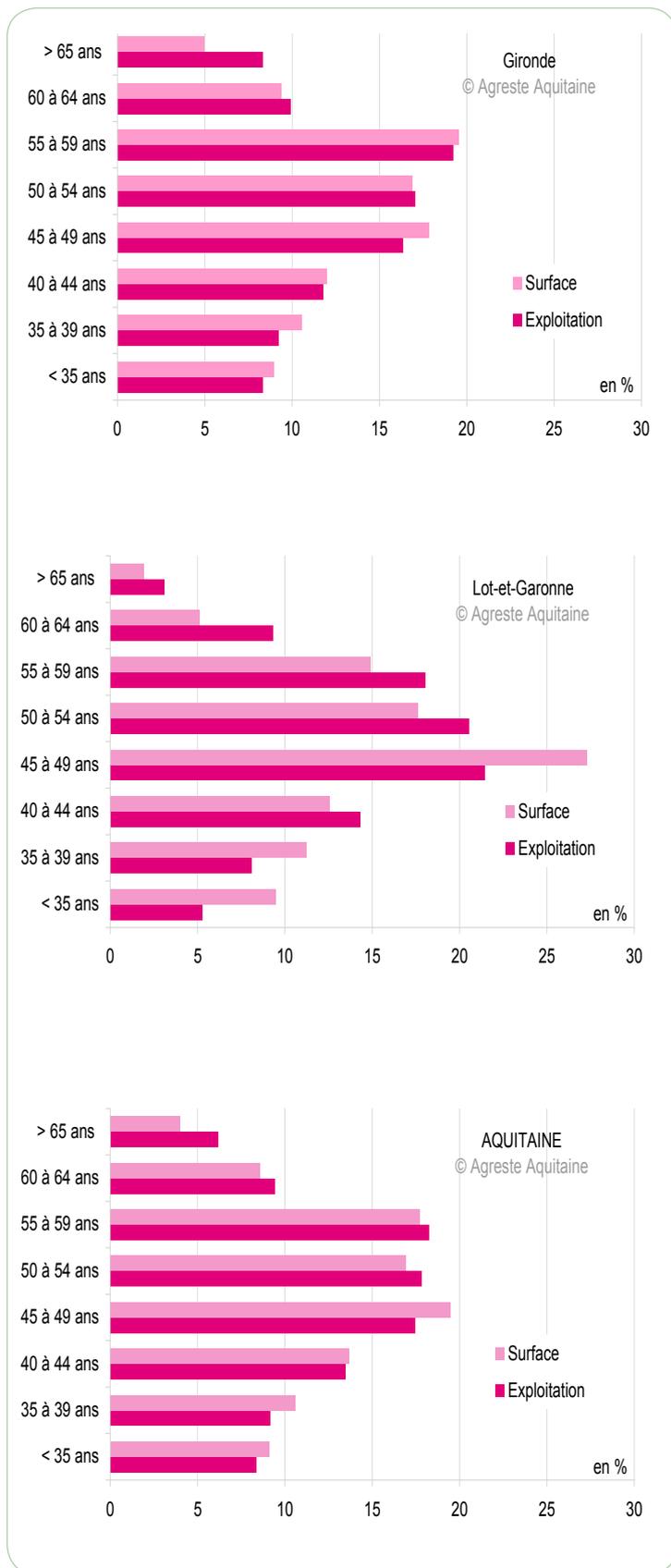
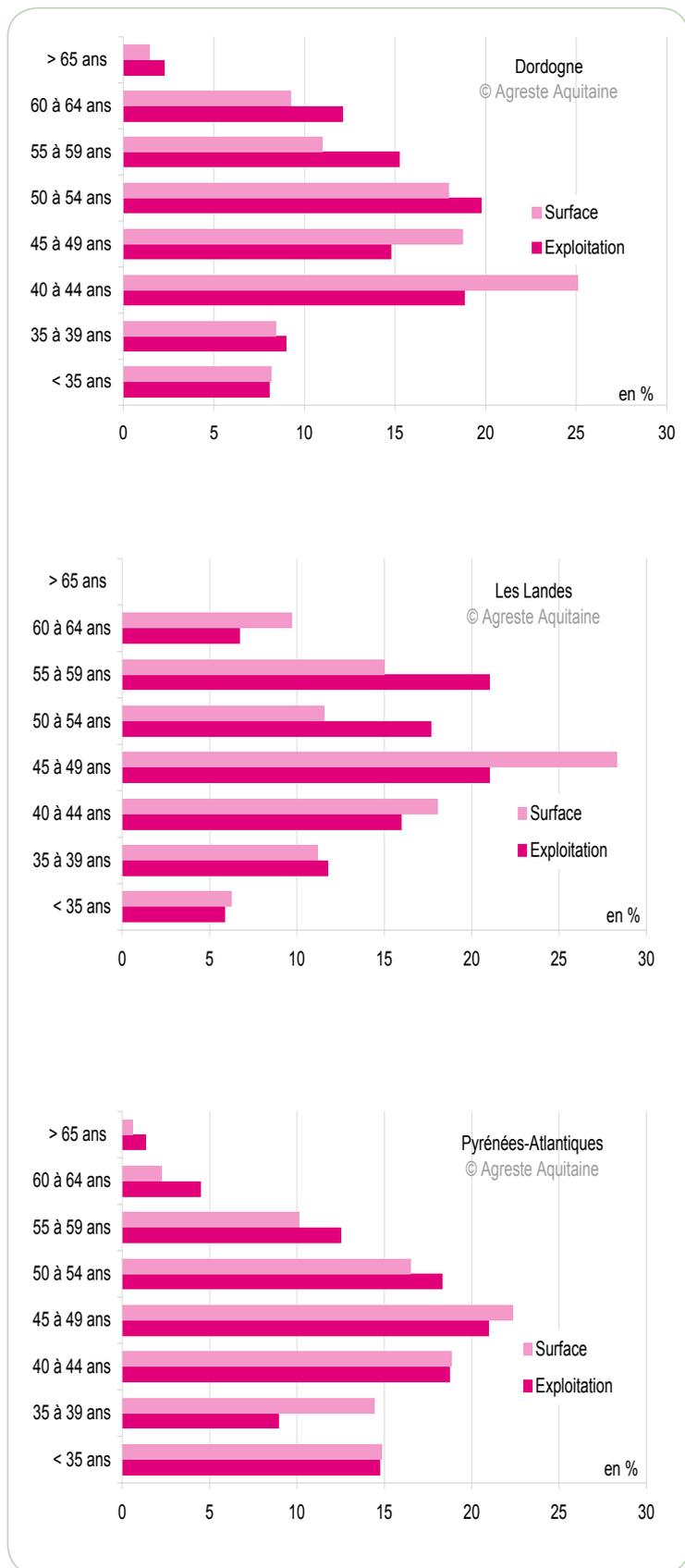
**Les Pyrénées Atlantiques :**  
Les dix hectares et plus :

- 10% des exploitations
- 40% des surfaces



Sources : Agreste Aquitaine - RA 2000, RA 2010

Les coopérateurs exclusifs spécialisés - Exploitations moyennes et grandes  
Répartition des exploitations et des surfaces en vignes par tranche d'âge du chef



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010

### Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.
- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion

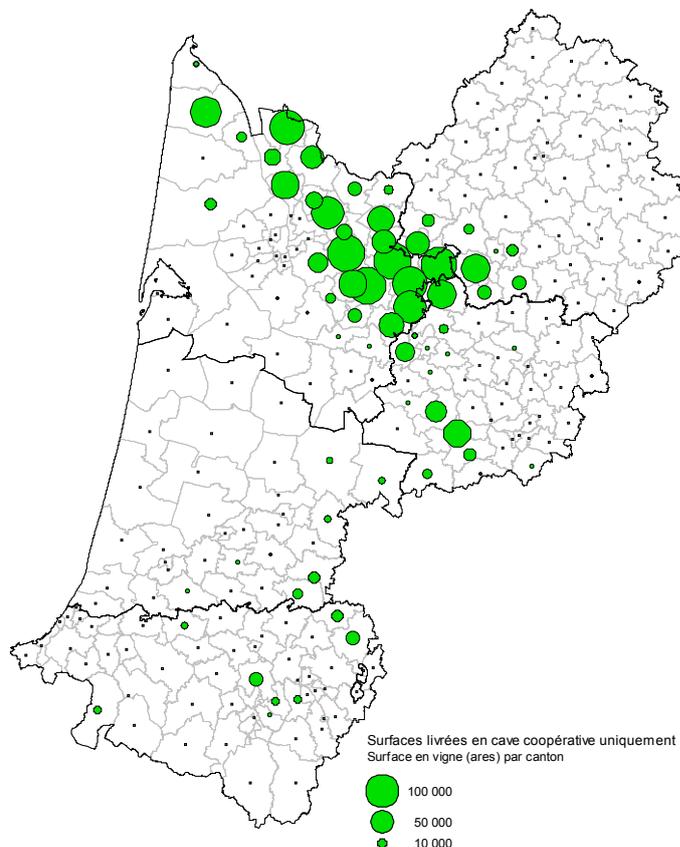
■ **SAU** : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard** (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ **L'unité de travail annuel** (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

### Les coopérateurs viticoles maillent le territoire



Source : Agreste Aquitaine - RA 2010

En Aquitaine, 3 560 exploitations viticoles, valorisant 33 500 hectares de vignes, vinifient le produit de leur récolte, exclusivement en caves coopératives en 2010. A cet effectif de coopérateurs dits « exclusifs », il convient d'adjoindre près d'un demi-millier d'exploitations, détenant 8 000 hectares de vignes, vinifiant à la fois en chai particulier et en cave coopérative.

Ne sont considérés dans ce document que les coopérateurs vinifiant exclusivement en caves coopératives.

**Le Recensement Agricole 2010 n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration des 43 100 exploitations agricoles d'Aquitaine, interrogées par 250 enquêteurs sous l'égide des agents du pôle Collecte du Sriset Aquitaine. Qu'ils en soient tous remerciés.**

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>



## Agreste : la statistique agricole

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**  
**Service régional de l'information statistique, économique et territoriale**  
 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX  
 Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90  
 Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

© AGRESTE 2012

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND  
 Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES  
 Composition - Impression : SRISSET Aquitaine  
 Dépôt légal à parution  
 N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412